

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil: les nouveaux magistrats en poste

Serge YACKELE MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

L'AUDIENCE solennelle d'installation des magistrats promus ou affectés à la Cour d'appel judiciaire de Port-Gentil s'est tenue jeudi dernier au Palais de justice de la capitale économique, en présence du gouverneur de la province de l'Ogooué-Maritime, Paul Ngome Ayong. La cérémonie s'est déroulée en deux temps. Le Premier président de la Cour d'appel judiciaire, Édouard Boubeya Sossi et la procureure générale près ladite juridiction, Édith Christiane Mvou Loubamono ont été les premiers à prendre officiellement leurs fonctions. Leurs collaborateurs leur ont ensuite emboîté le pas. Dans ses réquisitions, la cheffe du parquet général a remercié les plus hautes autorités du Conseil supérieur de la magistrature pour la confiance placée en elle, avant de promettre de ne ménager aucun effort pour être à la hauteur de leurs attentes. " Cette nomination est le couronnement du parcours de 28 années de travail acharné dans la maison de la magistrature et la fierté de revenir dans cette belle juridiction où j'ai fait mes premiers pas ", a insisté Mme Mvou Loubamono. Après avoir salué l'action de son prédécesseur, la nouvelle procureure générale a invité ses collaborateurs à la culture de la responsabilité, de la discipline, du respect de la hiérarchie, de l'abnégation et de la confiance en soi. Quant au nouveau premier président, il s'est dit lui aussi sensible à la marque de confiance des plus hautes autorités portée sur sa modeste personne. Il a présenté en quelques mots le rôle qui est le sien : " notre mission consiste à instaurer un climat des affaires apaisé à travers des décisions de justice objectives et équitables ". Puis, M. Boubeya Sossi a décliné les missions d'un juge : " Nous avons le devoir de faire en sorte que nos décisions soient de moins en moins sujettes à caution ". Et d'ajouter : " le juge est celui qui sait écouter et être patient, qui prend toutes les parties en considération car la fonction de juge tire sa source dans les Saintes écritures ".



La photo de famille pour immortaliser l'événement.

Oyem: prise des charges pour les nouveaux magistrats et greffiers

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

LES magistrats et greffiers promus ou affectés à la Cour d'appel judiciaire et au tribunal de première instance d'Oyem ont pris officiellement leurs fonctions. Cette audience, qui s'est déroulée au Palais de justice, fermait l'année judiciaire 2019-2020 et ouvrait celle de 2020-2021. Les nouveaux magistrats ainsi installés, promus lors du Conseil supérieur de la magistrature du 4 août 2020, sont répartis ainsi qu'il suit: au parquet général, les avocats généraux Michel Mapangou Maminga et Danielle Luciana Boundono épouse Ebang Ondo Eyi, ainsi que le substitut général Éric Danny Mouélet ; au siège du tribunal : le vice-président Estelle Léa Dickambi Bivigou épouse Traoré et le juge Ulrich Miguel Moudouyi ; au parquet de la République, la procureure de la République Perrine Ada Obiang, ses deux

adjoints Guychard Ndong Mebalé et Kandi Ghislain. S'agissant des greffiers nommés le 30 juin 2020 au parquet général, il y a : Ghislain Andacka (secrétaire en chef), Charline Mengue Me Nze et Nina Koumba Koumba (secrétaires de parquet) et le greffier civil Augustina Clostère Ntsame Angoué. Prenant ses réquisitions, le procureur général Ruffin Dikoumba a invité les concernés à faire bénéficier les juridictions du Septentrion de leurs expertise, détermination et courage, dans l'intérêt de la justice. Il a rappelé au nouveau procureur de la République l'immense tâche qui l'attend dans ses lourdes charges. C'est à ce niveau, a-t-il insisté, que " le dynamisme, la diligence dans le rendu, l'autorité suffisante face à des collègues et collaborateurs greffiers et aux Officiers de police judiciaire (OPJ) qui seront placés sous votre direction, seront nécessaires pour imprimer au parquet de la République une nouvelle empreinte, un autre type de collaboration centré sur le sou-



La famille de la justice d'Oyem pose pour la postérité au terme de la cérémonie.

ci d'appliquer en priorité et dans l'intérêt de la politique pénale du gouvernement ". Puis il a indiqué que la procureure de la République trouve, sur sa table, plusieurs décisions d'appel pénal non encore exécutées et consignées à ce jour. Pour le compte de la rentrée judiciaire, M. Dikoumba et le Premier président de la Cour d'appel judiciaire d'Oyem, Ponce Hugues Ndzanga, ont rappelé à l'ordre les OPJ et les magistrats

soupçonnés de prévarication, à tort ou à raison, car ils ont l'obligation d'être exemplaires, face aux nombreuses récriminations des justiciables constatées lors de l'année judiciaire écoulée. " Il est dit que l'erreur est humaine, mais persévérer dans l'erreur, est diabolique (...). Ce rappel, je l'espère, ne tombera pas dans les oreilles de sourds ", a prévenu M. Ndzanga, en présence du gouverneur du Woleu-Ntem, Jules Djéki.